

8 Zoom sur nouvelles actions pour relever les défis de la compétitivité et du développement durable

1 Structurer un Plan Alimentaire Territorial départemental

Si l'organisation des circuits de distribution (logistique) est nécessaire pour développer l'alimentation de proximité, il s'agit aussi d'un enjeu de poids au niveau environnemental, et en particulier pour l'atténuation du changement climatique.

Objectif : Faire émerger les initiatives présentes sur le territoire concernant les logistiques de produits alimentaires locaux, coordonner les différentes initiatives pour les optimiser et couvrir au maximum le territoire côte-d'orien et les acteurs concernés, mettre en lien les différents PAT en émergence ou en cours dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Côte-d'Or, favoriser les synergies et les complémentarités entre territoires, identifier des outils manquants et étudier leur mise en œuvre.

2 Proposer des " forums des opportunités "

Organiser des événements multipartenaires avec les chambres consulaires, les acteurs de l'agroalimentaire, de l'énergie, du bois, des productions et des filières, permettant une rencontre entre les différents acteurs et les exploitants agricoles du département.

Objectif : Accompagner la structuration de nouvelles filières à valeur ajoutée issues des plateaux calcaires.

3 Mettre en place la réglementation des boisements

La réglementation des boisements constitue un mode d'aménagement foncier qui relève de la compétence du Département à la suite du transfert organisé par la loi sur le développement des territoires ruraux. Au regard des enjeux liés à la pérennité de l'activité agricole, la mise en place d'une réglementation des boisements permet d'équilibrer l'usage des espaces en conciliant la sauvegarde du potentiel agricole du territoire et la pratique d'une sylviculture dynamique respectueuse de la qualité paysagère.

Objectif : Favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt et les espaces habités en milieu rural et assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables

4 Investir pour gagner en qualité de travail dans la filière caprine

Aider les petits investissements caprins.

Objectif : Diminuer la pénibilité et les risques d'accidents, gagner en technicité et en temps de travail, améliorer le confort de travail et le bien-être animal.

5 Préserver une ressource fragile et précieuse : l'eau

Le Département s'est doté d'une Stratégie Départementale de l'Eau afin d'en concilier les différents usages, y compris agricoles. Cette stratégie lui permettra de piloter, avec les gestionnaires de l'eau, les Agences de l'eau et l'État, la mobilisation des ressources présentant un enjeu stratégique.

Objectif : Anticiper les conséquences du changement climatique en garantissant un accès pérenne à l'eau pour tous, en préservant la qualité des milieux et en partageant la connaissance pour agir efficacement.

6 Développer l'agroforesterie

Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets.

Objectif : L'agroforesterie présente les intérêts suivants :

- cynégétiques, liés à l'implantation de bandes refuges pour le petit gibier
- environnementaux, par la création de zones de refuge pour les auxiliaires
- agronomiques, par l'apport de matière organique au sol via la décomposition du feuillage
- économiques, liés à la diversification de revenus avec la vente des grumes ou de bois énergie.

7 Créer un site viticole expérimental

Le Département a acquis quatre parcelles de vignes à Pommard, d'une superficie totale de 63 à 66 ca, en aire d'appellation AOC Bourgogne Côte-d'Or.

Objectifs : - Convertir les parcelles en agriculture biologique et en faire le support d'expérimentations de l'adaptation au changement climatique en viticulture.
- Avoir recours à l'insertion pour l'entretien des parcelles.

8 Accompagner la recherche de main-d'œuvre

Organiser la promotion des métiers de l'agriculture et de la viticulture (réunions d'information, job dating, campagnes d'information, etc.).

Objectif : Répondre aux besoins importants de main-d'œuvre en agriculture et viticulture en accompagnant la montée en compétences des personnes bénéficiant des minima sociaux.

Un partenariat élargi

La continuité de l'action du Département en faveur de l'agriculture est réaffirmée avec ce nouvel accord-cadre. Pour en assurer la bonne mise en œuvre, il développe un partenariat élargi avec les organismes professionnels.

Des conventions annuelles sont notamment signées avec la Chambre d'Agriculture, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), les Jeunes Agriculteurs (JA), la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FDSEA), le Groupement Agrobiologistes de Côte-d'Or (GAB21), la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB) et d'autres partenaires. . .

Des aides en conformité avec la réglementation européenne et avec les différents plans élaborés avec les acteurs locaux du monde agricole :

- la Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC)
- la Stratégie Départementale de l'Eau (SDE)
- le Schéma Départemental d'Intervention Foncière Agricole (SDIFA)
- le Plan Départemental d'Insertion (PDI)
- le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité (SDENSB).



Elles précisent le programme d'actions retenu qui devra s'inscrire dans le cadre des volets définis précédemment, les secteurs, les thèmes et modalités d'intervention, ainsi que la contribution financière de chacun des partenaires.

Des conventions sont également établies avec des structures agricoles comme Alysé (ex-contrôle laitier) ou des organismes d'élevage tels que l'Union Trait Auxois.

Des moyens au service d'une agriculture performante

Le Département dispose de quatre modalités de mise en œuvre des orientations précitées :

- le portage d'actions en propre
- la délégation d'actions à la Chambre d'Agriculture via les déclinaisons annuelles du nouvel accord-cadre qui fixent les modalités de rémunération de la Chambre d'Agriculture
- le versement d'aides directes aux agriculteurs
- la délégation d'actions à d'autres organismes professionnels agricoles (exemples : Groupement de Défense Sanitaire, service de remplacement, etc.) via des conventions financières sur objectifs.

Ainsi, pour la réalisation du programme d'actions de ce nouvel accord-cadre, le Département et la Chambre d'Agriculture mobiliseront les moyens humains et financiers utiles aux opérations de soutien, de conseil, d'information, de formation et d'investissement, prévus à leur budget annuel.

En outre, dans son champ de compétences, la Chambre d'Agriculture mettra à disposition du Département, à sa demande, sa capacité d'expertise pour les programmes départementaux nécessitant un avis technique, une évaluation ou l'instruction de dossiers spécifiques.



cotedor.fr
f i t

© Direction Communication CD21/SRV Photo : PHGillet, Julien Dromas - 11/19

la lettre du Président du Département



Accord-Cadre agricole 2020-2025

L'agriculture et la sylviculture sont des piliers de l'aménagement rural et du développement durable. L'agriculture est une chance pour la Côte-d'Or mais les pressions sociales, sociétales, environnementales et climatiques ont des conséquences sur l'économie des exploitations et génèrent un épuisement. L'objectif du Département est de favoriser l'émergence de filières économiquement viables assurant les besoins du moment et l'avenir des générations futures.

L'agriculture doit évoluer et nous devons l'accompagner. Cela concerne notamment l'organisation des filières locales, la gestion quantitative et qualitative de l'eau, la préservation de la biodiversité et des paysages, la protection des sols agricoles, la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre le réchauffement climatique incluant le développement de la production d'énergie renouvelable et l'accompagnement aux agriculteurs en difficulté.

Garantir un approvisionnement de qualité dans la restauration collective et les lieux de consommation, maintenir l'activité en milieu rural et les exploitations, développer les liens producteurs-consommateurs sont des enjeux fondamentaux du développement des filières locales et de l'aménagement du territoire.

Avec le nouvel accord-cadre 2020/2025, le Département soutiendra l'agriculture de la Côte-d'Or à hauteur de 15,5 M€.

François Sauvadet
Ancien Ministre
Président du Département de la Côte-d'Or

Le nouvel accord-cadre agricole 2020-2025



15,5 M€ seront consacrés au nouvel accord-cadre.
Les trois volets qui le constituent se déclinent en grandes orientations se traduisant de manière opérationnelle en actions.

Volet territoire : « aménagement, animation et vie locale »

Orientation 1 : porter un Projet Alimentaire Territorial pour développer les filières locales

Enjeux Améliorer la rentabilité d'une exploitation par la diversification de la valeur ajoutée, la promotion de la qualité des produits, le tout dans le cadre de projets de filières soit en valorisant la production en circuit court ou local, soit en accueillant le public sur l'exploitation (vente à la ferme).

Développer les outils nécessaires à l'augmentation des produits locaux consommés en restauration collective (déploiement d'Agrilocal21, mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial départemental, production de légumes bio sur le foncier du Département). Développement de la marque 100% Côte-d'Or.

- > Accroître la diversification des exploitations agricoles (production, transformation, commercialisation)
- > Valoriser les produits locaux en restauration collective
- > Accompagner les initiatives locales
- > Développer la marque savoir faire 100% Côte-d'Or

Orientation 2 : structurer le territoire

Enjeux Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles, préserver le foncier agricole et contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal tout en assurant la mise en valeur des espaces naturels ruraux et en intégrant des objectifs environnementaux.

- > Aménager et protéger le foncier agricole
- > Protéger les terres de l'artificialisation

Orientation 3 : accompagner les investissements dans les exploitations

Enjeux Favoriser le développement des systèmes d'exploitation en réduisant l'impact sur l'environnement et en répondant à des objectifs de qualité des produits.

Améliorer le confort de travail, diminuer la pénibilité et les risques d'accidents, gagner en technicité et en temps de travail. Préserver la santé publique.

- > Moderniser les bâtiments d'élevage, de stockage et les outils de production
- > Conforter les cheptels
- > Accompagner les plans de lutte sanitaire collectifs

Orientation 4 : soutenir l'attractivité du territoire

Enjeux Sensibiliser le grand public aux enjeux et à la valeur de l'agriculture côte-d'orientienne.

- > Aide de fonctionnement aux associations et organismes d'élevage
- > Aide à l'organisation de concours, foires et comices
- > Accompagnement d'événements (Ferme Côte-d'Or, Salon de l'Agriculture)

Volet changement climatique : « atténuation, adaptation et innovation pour l'agriculture de demain »

Orientation 5 : gérer l'eau durablement

Enjeux Maintenir un cheptel côte-d'orien de qualité dont l'abreuvement est garanti.
Sécuriser la production agricole en période d'étiage.
Diminuer les prélèvements dans le milieu.
Augmenter la ressource disponible.

- > Assurer la disponibilité en eau
- > Valoriser les eaux usées traitées

Orientation 6 : accompagner les changements de pratiques

Enjeux Contribuer au développement des territoires ruraux situés hors des bassins d'emploi côte-d'oriens par la relocalisation de filières diversifiées.

Limitier la vulnérabilité des exploitations viticoles face au changement climatique et assurer ainsi leur pérennité.

Assurer un accompagnement technique sur les pratiques de travail et d'entretien du sol, sur les itinéraires techniques en lien avec une adaptation aux conditions météorologiques liées au changement climatique.

- > Structurer de nouvelles filières à valeur ajoutée issues des plateaux
- > Protéger les vignes
- > Assurer un accompagnement technique des agriculteurs et viticulteurs
- > Développer l'agroforesterie

Orientation 7 : valoriser les ressources fourragères

Enjeux Améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage.

- > Inciter à contractualiser les échanges paille-fumier
- > Réduire la dépendance à la paille
- > Améliorer la conduite des prairies

Orientation 8 : protéger les ressources naturelles

Enjeux Garantir des pratiques qualitatives en matière de biodiversité, de fertilisation, d'utilisation de la ressource en eau, de traitements phytosanitaires, de qualité sanitaire des cheptels.

- > Promouvoir les aires de lavage de pulvérisateurs
- > Développer les certifications relatives à l'environnement en agriculture et viticulture
- > Détecter les plantes invasives et intervenir
- > Développer la biosécurité et lutter contre l'antibiorésistance
- > Préserver les races en voies de disparition

Orientation 9 : accompagner les investissements

Enjeux Favoriser le développement de systèmes d'exploitation réduisant l'impact sur l'environnement, la consommation d'énergie et la production de déchets.

- > Maîtriser l'énergie
- > Favoriser le stockage (fourrages, céréales, eau)
- > Rendre les agriculteurs acteurs de l'économie circulaire



Volet solidarité et accompagnement humain : « des femmes et des hommes au service de l'agriculture »

Orientation 10 : accompagner les agriculteurs en situation de fragilité

Enjeux Proposer un accompagnement concerté, global et coordonné aux exploitants agricoles en situation de fragilité économique, technique ou sociale.

- > Développer le dispositif « Faire Face, ENSEMBLE »
- > Améliorer l'accompagnement social des agriculteurs en situation de fragilité
- > Accompagner la prévention des risques d'isolement

Orientation 11 : favoriser l'installation et l'emploi

Enjeux Accompagner le renouvellement des générations pour maintenir une agriculture performante et diversifiée, porteuse de valeur ajoutée.

Répondre aux besoins de main-d'œuvre permettant de maintenir des entreprises vivables.

- > Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs
- > Accompagner la recherche de main-d'œuvre
- > Développer le recours à l'emploi de personnes en situation de handicap